

Termes & conditions -Camping le Château

Pour votre sécurité et celle des membres de votre groupe, veuillez prendre connaissance en totalité du présent document.

Validité des prix

Tous les prix sont en dollars canadiens plus taxes, valides pour la saison 2022 seulement. Nous nous réservons le droit de changer les prix sans préavis. Une fois votre réservation confirmée, votre prix est garanti.

Politique de réservation et d'annulation

Un acompte correspondant à 100% de votre réservation sera prélevé sur votre carte de crédit en toute sécurité. Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express.

En cas d'annulation ou de modification d'un séjour, vous devez nous aviser un minimum de **trois jours (72 heures)** avant la date d'arrivée prévue. Par exemple, si vous avez réservé du 20 au 24 juin (l'heure d'arrivée prévue étant à 13h00 le 20 juin), vous devez nous aviser avant 13h00 le 17 juin pour obtenir le remboursement complet du montant payé.

Dans ce même délai, il est aussi possible de reporter la réservation à une autre date et aucuns frais ne s'appliquent. Dans l'éventualité d'une annulation à l'intérieur de ce délai ou d'une absence sans préavis (**moins de 72 heures** avant la date d'arrivée), le montant de la réservation est conservé. Ainsi, si vous ne vous êtes pas présentés **le lendemain** de votre arrivée à 13h00, la réservation est considérée comme annulée.

Il vous est par ailleurs demandé d'honorer le nombre de nuits que vous avez réservé, une fois arrivé. Il n'est alors plus possible d'écourter ou de modifier un séjour. Toute modification doit être effectuée au moins **trois jours** avant l'arrivée. Si toutefois vous souhaitez prolonger votre séjour, il nous fera plaisir de voir avec vous nos disponibilités. Veuillez nous en aviser **au plus tard à 11h00**.

Politique de location

Un total de **six personnes ou moins** peut séjourner sur un même emplacement. Nous acceptons une tente ou équipement* supplémentaire par site pour un **frais additionnel de 15,00\$ + taxes**. Toute tente supplémentaire doit être déclarée au moment de l'inscription. S'il y a un ajout d'équipement* le jour même de l'arrivée ou pendant le séjour, ceux-ci doivent s'inscrire **avant 16h00** et doivent défrayer le frais additionnel.

* Un véhicule (une fourgonnette par exemple) dans lequel couche un adulte est considéré comme un équipement, ainsi qu'une tente.) Aucune attribution d'emplacement n'est garantie.

Règlements

- Lors de votre réservation, n'oubliez pas de nous communiquer les détails de votre moyen de transport pour entrer à l'île et l'heure d'arrivée prévue.
- Dès votre arrivée, il est de votre responsabilité de procéder à votre enregistrement au Bureau d'accueil touristique, situé à la sortie du quai, face à l'église. Cette mesure est mise en place pour palier à des situations d'urgence où votre absence serait prolongée sur le territoire et nous permet d'aller de l'avant avec notre protocole en situations d'urgence. Également, on vous communiquera le nécessaire pour votre séjour au camping, situé à 2 km du village, ainsi que sur l'île.
- L'heure d'arrivée est de **13h00** et l'heure de départ est **12h00pm (midi)**. Vous devez laisser le site dans le même état qu'à l'arrivée.
- Veuillez respecter le numéro de site qui vous est attribué ou réservé. Vous ne pouvez changer de site, sans avoir obtenu l'autorisation du personnel du camping.
- Les groupes de campeurs qui occupent deux emplacements ou plus doivent désigner un responsable. Celui-ci doit s'engager à ce qu'aucun des membres de son groupe n'enfreigne les règlements.

Dans un souci de minimiser l'incidence sur le milieu naturel et d'être en harmonie avec la nature, il est du devoir de tous d'adopter un comportement éthique dans l'environnement qui vous entoure afin de bénéficier de ce privilège dans les années à venir. Avec sa réserve de biodiversité projetée et ses aires protégées, la Municipalité de l'Île-d'Anticosti adopte les principes suivants et souhaite que vous en fassiez autant.

ENVIRONNEMENT

- Vous vous engagez à maintenir votre site propre. Les déchets et les matières recyclables doivent être déposés à l'intérieur des bacs situés à l'entrée du camping.
- Prière de disposer de vos déchets dans les conteneurs plutôt que de les brûler.
- Pour le remplissage de votre porte-bûche, il suffit de vous procurer une brassée de bois au **coût de 10\$ + taxes** lors de votre réservation, ou en le mentionnant au bureau d'accueil lors de votre arrivée. Si vous prévoyez une arrivée tardive après 15h00, il vaut mieux commander votre première brassée lors de votre réservation.

- Il est interdit de couper et/ou endommager les arbres.
- Évitez de gaspiller l'eau. Il est défendu de laver au boyau les véhicules et les équipements.
- Par souci de l'écologie, nous n'encourageons pas le fait de nourrir les animaux sauvages.
- Afin de déverser les eaux grises ou noires de véhicule récréatif, veuillez vérifier avec le bureau d'accueil touristique pour les endroits dédiés à cette fin.
- Prière d'utiliser l'équipement adéquat lors de la vidange de votre véhicule (beigne, tuyau rigide). Pour les vidanges, veuillez prendre arrangement avec le Bureau d'accueil touristique lors de votre réservation.
- Utiliser la cuvette extérieure du bloc sanitaire afin de laver votre vaisselle ou votre linge.
- Utiliser les champelures extérieures du bloc sanitaire pour nettoyer la boue de vos souliers pour éviter que les drains de douches bloquent.

SÉCURITÉ

- La vitesse maximale sur tous les chemins du terrain de camping est de **10 km/h**.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et veillez à disposer de vos mégots adéquatement.
- Il est interdit d'utiliser des pétards et des feux d'artifice, d'avoir en sa possession une arme à plomb ou quelque arme que ce soit.
- Les feux de camps ou de cuisson ne sont permis qu'aux endroits prévus à cette fin. Ne pas déplacer les contenants prévus pour les feux.
- Par temps sec, il est possible que les feux de camp soient interdits momentanément, selon l'indice d'inflammabilité. Les feux ne doivent jamais être laissés sans surveillance et doivent être éteints avant de se retirer. Veuillez consulter l'indice de feu au bureau d'accueil touristique ou encore sur notre site internet : [Destination Anticosti](#)
- La direction ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages physiques ou matériels causés par les faits et gestes des locataires, ni d'un manque partiel ou total d'électricité ou d'eau, de chutes d'arbres ou de branches.

BRUITS / NUISANCE

- En vertu du règlement municipal, tous les chiens sont interdits sur le territoire anticostien. C'est le 21 avril 1994 qu'entraîne en vigueur un règlement interdisant la présence de chien sur le territoire municipal d'Anticosti afin de préserver certaines caractéristiques écologiques et fauniques.
- Aucun bruit ne sera toléré entre 23 h et 8 h.
- Il est interdit de faire du commerce ou de la sollicitation sur le camping.
- Tout comportement immoral et langage injurieux ne devra porter préjudice aux autres.
- Toute conduite jugée inacceptable par le personnel peut entraîner l'expulsion d'un client sans remboursement, ni dédommagement.

SERVICES

- Une prise électrique, un point d'eau, une laveuse et une sècheuse sont disponibles pour tous à l'extérieur du bloc sanitaire.
- Le camping et ses alentours se situent dans une zone hors service pour les téléphones cellulaires.
- Un seul véhicule est accepté par emplacement. Les véhicules supplémentaires doivent se stationner à l'endroit désigné juste avant le bloc sanitaire.
- Il est interdit de se stationner dans la voie publique ainsi que sur un terrain vacant.

TOUTE INFRACTION AU RÈGLEMENT POURRA ENTRAÎNER VOTRE EXPULSION DU TERRAIN SANS AUCUN REMBOURSEMENT ET/OU DÉDOMMAGEMENT.

Heures d'ouverture du Bureau d'accueil touristique

À partir du 19 juin au 11 septembre : Lundi au vendredi 8h30-16h30. Samedi fermé. Dimanche 8h30-17h30.

Dates d'opération du camping

À compter du 1^{er} juin au 11 septembre 2022 inclusivement.